



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 17 février 2021

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 02 mars 2021 à 20h00** à l'Administration communale de Sombreffe, sous forme de vidéo-conférence.

Il vous sera possible de suivre cette séance publique à partir de notre site internet www.sombreffe.be

ORDRE DU JOUR :

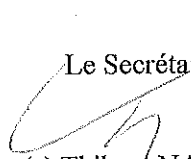
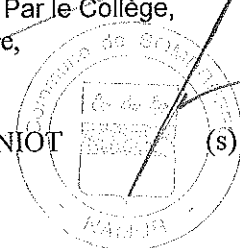
Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Validation des pouvoirs d'une Conseillère Communale
3. Prestation de serment d'une Conseillère Communale
4. Tableau de préséance des Conseillers communaux - Modification
5. Formation des groupes politiques et identification des chefs de groupe - Modification
6. Cadre de Vie : Contrats INASEP - Entretien de voirie 2021 - Accord de principe de l'engagement d'une procédure "in house"
7. Cadre de Vie : Accord-Cadre "Enduisage 2021: Marché de travaux : Conditions du marché, estimation et mode de passation
8. Cadre de Vie : Accord-Cadre "Raclage/Pose 2021": Marché de travaux : Conditions du marché, estimation et mode de passation
9. Cadre de Vie : Accord-Cadre "Trottoir 2021": Marché de travaux : Conditions du marché, estimation et mode de passation
10. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
11. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers
12. Service Cadre de Vie - Patrimoine : Projet d'acte d'achat d'une parcelle communale (3ème division - section D n°119w2 et 118A2)
13. Cadre de Vie : Réfection de la rue de Wavre (PIC 2019-2021) - Conditions du marché, estimation et mode de passation
14. Cohésion sociale : Convention relative à la plateforme "impactdays" - Approbation
15. Cadre de Vie : Aménagement du quartier de l'Eglise à Boignée (PIC 2019-2021) - Conditions du marché, estimation et mode de passation
16. Cadre de Vie : Réfection de la toiture du centre communal de Ligny (PIC 2019-2021) - Conditions du marché, estimation et mode de passation
17. Cohésion sociale : PCS 3 - Approbation du rapport financier et d'activités 2020
18. Cadre de Vie : Restauration intérieure de la cure de Sombreffe - Marché de service : Cahier Spécial des Charges
19. Cadre de vie : Aménagements "Mobilité douce" en partenariat avec la ville de Fleurus - Conditions du marché, estimation et mode de passation

20. Affaires Générales : ORES Assets - Société wallonne du Crédit social - Commission communale des Finances - Représentation - Modifications - Désignations
21. Affaires Générales : Conseil de police - Représentation - Modifications - Désignation
22. Direction générale : Interpellation citoyenne du 08/02/2021 - Mr Daniel HUBAUX - Recevabilité
23. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

24. Affaires générales-Juridique: Convention transactionnelle - INASEP - Approbation
25. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
26. Enseignement - Année scolaire 2020-2021 - Demande d'accord pour une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental - Ratification
27. Enseignement : remplacement - Désignation d'une institutrice primaire temporaire
28. Enseignement : remplacement - Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes
29. Enseignement : Extension de nomination d'un Maître spécial de citoyenneté pour 1 période
30. Enseignement : Extension de nomination d'une maître de psychomotricité pour 17 périodes
31. Enseignement : Nomination d'une institutrice primaire pour 24 périodes
32. Enseignement : Nomination d'une institutrice primaire pour 12 périodes
33. Enseignement : Nomination d'une institutrice primaire pour 24 périodes
34. Enseignement : Extension de nomination d'une institutrice primaire pour 12 périodes

Par le Collège,
Le Secrétaire,  Le Président,
(s) Thibaut NANIOT  (s) Etienne BERTRAND